Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260415-F_2026_0038-DE

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
F-2026/0038

L'an deux mille vingt-six, le 15 Avril à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 31 Mars 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROBIC Elise

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX CHAPELLE SAINT YVES

Monsieur Jean GUILLOT expose que des travaux de rénovation ont été entrepris en 2015 sur la Chapelle Saint-Yves sous la maîtrise d'ouvrage de POITIVY Communauté.

Il a été constaté que l'enduit réalisé sur la chapelle se détache par endroit et nécessite des travaux de reprise.

Le montant des travaux de reprise est estimé à 9 110,00 € H.T.

Les travaux sont éligibles à une aide du Conseil Départemental au titre de la valorisation et de la restauration du patrimoine sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant H.T	RECETTES	Montant
Travaux Chapelle Saint Yves	9 110,00 €	Conseil Départemental	2 277.50 €
		Pontivy Communauté	3 416,25 €
		Autofinancement	3 416,25 €
TOTAL	**9 110,00 €**	**TOTAL**	**9 110,00 €**

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260415-F_2026_0038-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental au titre de la valorisation et de la restauration du patrimoine pour les travaux de la Chapelle Saint-Yves dont le cout est estimé à 9 110,00 € H.T

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
BREHAN, 17 Avril 2026
Le Maire

